



# Bulletin

Société Vaudoise des Maître·sse·s Secondaires  
Membre de la Fédération Syndicale SUD

Bulletin SVMS N° 1

FÉVRIER 2021

## Brèves

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La situation sanitaire n'a pas permis de tenir l'Assemblée générale initialement prévue le mercredi 20 janvier. Le Comité a décidé de renvoyer l'AG à des jours meilleurs au printemps, si possible. En lieu et place, les délégué·e·s et membres intéressé·e·s ont été invité·e·s à une réunion en vidéoconférence. L'exercice sera reproduit en mars ou avril, notamment pour parler de la révision de la maturité.

### COVID-19

A l'occasion de cette rencontre, la SVMS a évidemment abordé la crise sanitaire. Cela a conduit à rappeler l'attachement à l'ouverture des écoles et à appeler à prendre les mesures pour le permettre. Le maintien de l'ouverture des écoles ne rend pas pour autant l'année aussi normale que d'habitude. Certaines branches ne peuvent suivre le programme et les absences demeurent nombreuses. L'actualité Covid-19 et à suivre sur notre site.

## Réforme de la maturité, gare au calendrier!

Depuis le début de la législature, force est de constater que les réformes au Secondaire II se multiplient et ce dans toutes les filières du gymnase : École de Commerce (réforme complète), École de Culture Générale (nouvelle grille horaire), École de Maturité (Évolution de la maturité, refonte du plan d'études et question de la reconnaissance des certificats) et Gymnase du soir (intégration dans un Pôle de formation pour adultes). Au-delà de l'utilité de ces réformes qui dépendent, rappelons-le, pour la plupart directement des décisions intercantionales ou fédérales, leur mise en œuvre, souvent précipitée, est discutable de même que la consultation des partenaires (enseignant·e·s et syndicats).

En effet, souvent, le Département hâte le processus, informe peu et ne consulte pas toujours les principaux acteurs·trices concerné·e·s. Le principe démocratique s'affaiblit peu à peu, renforcé encore par la situation particulière que nous vivons. L'absence de

conférence des maître·sse·s qui, nous le rappelons, est souveraine (les directions prennent seules les décisions de promotions, de vie d'établissement, du calendrier), provoque une altération de la communication et une mise à l'épreuve de la confiance au sein de chaque établissement de formation.

Pour rappel, à « l'automne 2018, l'Assemblée plénière de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont décidé de lancer le projet Évolution de la maturité fédérale, dans le but de vérifier l'actualité des textes de référence constituant la base normative de la formation dispensée dans les écoles de maturité ».

Alors que le Comité de la CDIP avait fixé, le 30 janvier 2020, la consultation cantonale entre février et mai 2021, la DGEP demande de consulter jusqu'en mars. L'échéance de la consultation prévue le 31 mars a encore été raccourcie de deux semaines par le Département. Cela semble préci-

## CAISSE DE PENSIONS

Les candidat.e.s SUD ont remporté 13 des 30 sièges à l'Assemblée des délégué.e-s des assuré.e-s et des pensionné.e-s de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV). C'est une importante victoire pour les idées de la Fédération syndicale SUD en matière de retraites. Quatre des délégué.e-s sont membres de la SVMS: Maud Luisier, sortante, Sylvie Guex, membre du Comité, Françoise Emmanuelle Nicolet, également présidente de l'AVMG, ainsi que Gilles Pierrehumbert, Président de la SVMS.

SUD a présenté la candidature de deux personnes au Conseil d'administration de la Caisse: Diana Vonlanthen, déléguée sortante et informaticienne à la DGNSI et Stéphane Delaporte, enseignant professionnel au CPNV, qui ont été élu.e-s, aux côtés des MM. Yves Froidevaux et Michel Berney, issus des rangs de la FSF.

La période qui s'ouvre sera très importante pour nos retraites. Nous aurons à faire face au plan de restructuration mis en sommeil par notre mobilisation en 2017 et qui prévoit une hausse de 2 ans de l'âge minimum de retraite dès 2023. Il nous faudra aussi défendre nos idées en matière d'indexation des rentes, de 13e rente, de mesures pour l'égalité entre femmes et hommes et pour des investissements durables de la Caisse.

pité et nous demandons un délai supplémentaire afin que le temps soit suffisant pour mener des discussions de fond au sein de chaque établissement. Cette demande a déjà été formulée à plusieurs reprises. Il y a une année déjà, le 20 janvier 2020, par l'intermédiaire de la SSPES, nous mettions en garde sur la précipitation de ce calendrier, qui ne permet pas de mener des discussions approfondies qui s'imposent sur les contenus : la DGEP n'en a apparemment pas tenu compte. La procédure proposée risque donc d'entraîner des conséquences néfastes sur l'acceptation du projet par les enseignant.e-s.

La réforme de la maturité semble pressante pour le Département qui a l'intention d'aller très vite, alors que des questions essentielles se posent en amont : qu'en est-il du Gymnase en 4 ans ? Avec un gymnase en 4 ans, quelle sera la durée de la scolarité obligatoire et quel est le plan pour construire les sites à même d'accueillir tou-te-s les élèves ? Se dirige-t-on vers une formule à 11 années ou 10 années de scolarité obligatoire ? Quid des grilles horaires annuelles d'un gymnase en 4 ans, ainsi que de la place des nouvelles branches (informatique par exemple) ? Autre question fondamentale: qu'en est-il du contrôle des intentions des autorités en matière de certification de la qualité ? Le Quality School Certifi-

cate (Certificat suisse de qualité pour les écoles d'enseignement général et professionnel), est « un référentiel élaboré spécifiquement en vue de la mise en place dans les écoles d'un système de "gestion qualité" ». Le Département souhaite que chaque lieu de formation soit « contrôlé » par un audit externe. Et il semble que cela tient à cœur du Département. Est-ce parce que la Cheffe du DFJC, se basant sur des « chiffres » et des « impressions » des hautes écoles, questionne la qualité de l'enseignement au gymnase ?

Il est clair que ce QSC modifiera sans aucun doute le quotidien professionnel des maître-sse-s de gymnase et le département ne semble pas prêt à en discuter. En effet, ce point n'a toujours pas pu être discuté, alors qu'il devait être à l'ordre du jour d'une séance de négociations avec la DGEP au début de l'année 2020. Pourtant, il semble légitime de s'interroger sur l'origine de ces normes, le sens de la démarche et les objectifs de ce QSC. Comment évaluer la qualité d'un centre de formation ? Quelles sont les normes retenues ? Qui sont les expert.e-s qui viennent vérifier l'organisation selon des standards ? D'où émanent ces derniers ? Quels sont les objectifs fondamentaux poursuivis par ces processus ?

La précipitation du Département n'est malheureusement pas inédite et semble même une stratégie politique qui, rap-

**360°**

Les travaux d'élaboration des concepts d'établissements se poursuivent. Pour rappel, la DGEO a attribué 150 périodes par établissement pour ce travail. Que les collègues n'oublient pas de demander ces périodes dans le cas où la direction tarderait à en effectuer la répartition. Pour ce qui concerne le 360°, l'année 2021 devrait voir la mise en activité des équipes d'éducateurs·trices en milieu scolaire, pour travailler avec les élèves en difficulté et leur famille. C'est une bonne nouvelle. La crise sanitaire a révélé toute l'étendue des problèmes psycho-sociaux pour les étudiant·e·s du secondaire II. Nous appelons urgemment au développement de prestations sociales et psycho-pédagogiques dans les gymnases et les écoles professionnelles.

### **RECOMMANDATIONS POUR L'ÉVALUATION EN FRANÇAIS**

La Direction pédagogique de la DGEO s'évertue à rediffuser quasi à l'identique un document de 2015 que nous avons critiqué dans nos colonnes en 2016. Nous allons republier l'entier des documents sur notre site, pour rappeler que nous ne pensons pas que du bien des « recommandations » trop pressantes de la DP qui vont à l'encontre de la liberté et de l'autonomie pédagogique.

pelons-le, propose des séances d'information aux syndicats et non des séances de négociations. En effet, déjà lors de la consultation au sujet de l'École de commerce, Mme Amarelle avait affirmé en janvier 2020 qu'une séance de négociations aurait lieu le 24 mars 2020 pour en discuter avec les syndicats. Sauf erreur de notre part, elle n'a pas eu lieu. De même, rappelons qu'une demande de prolongation de la consultation avait été demandée pour la refonte de la grille horaire de l'ECG en janvier 2020, délai finalement octroyé. Enfin, aucune consultation n'a été menée concernant le regroupement des classes d'EC dans deux gymnases lausannois dès la rentrée 2019 et les négociations concernant les problèmes de l'EC, pourtant décrochées de haute lutte, n'ont pas débuté.

Lors de la consultation au sujet de la nouvelle grille horaire de l'ECG, les enseignant·e·s ont été peu entendu·e·s. Il semble probable que la précipitation ainsi que le processus n'ont pas permis de mener au sein de chaque établissement une discussion de fond sur l'ECG, à notre grand regret. Au contraire, la consultation a été limitée aux files; les conférences des maître·sse·s ont été convoquées dans l'urgence (quand elles l'étaient); les collègues n'ont pu prendre position que par groupe; le processus et le calendrier étaient différents suivant l'éta-

blissement; la présentation obscure, chiffrée et statisticienne de la DGEO évacuait les questions de fond; le questionnaire de consultation était inadapté, fait de questions mal formulées; les questions étaient fermées et incohérentes. Et la nouvelle grille horaire a été validée...

Ces réformes vont avoir des conséquences sur notre pratique pendant des années. Il est dès lors capital que les professionnel·le·s puissent en discuter sereinement et prendre le temps nécessaire à la réflexion, afin qu'ils·elles soient entendu·e·s par les instances dirigeantes. Assez de consultations-alibis! Il faut justement profiter de ce type de réforme pour soulever des enjeux importants et rebattre les cartes, ce que le Département n'estime, apparemment, pas essentiel.

Le calendrier des travaux d'évolution de la maturité s'annonce très serré. Nous demandons instamment au Département de prévoir tout le temps nécessaire pour mener d'authentiques consultations. De son côté, la SVMS, s'inscrivant dans l'agenda des travaux de sa faïtière nationale, la SSPES, tiendra des assemblées en principe les lundi 22 mars et mardi 4 mai 2021. Nos recommandations au sujet des moments pour tenir des assemblées sur les lieux de travail sont à suivre sur le site.

## ADHÉRER À LA SVMS, C'EST...

- ➔ **Rejoindre les enseignant-e-s actifs-ves membres de l'organisation dans le secondaire I et II pour promouvoir la qualité de l'école vaudoise et des conditions de travail des maître-sse-s**
- ➔ **Agir collectivement avec les milliers de membres de la Fédération syndicale SUD pour un service public de qualité pour les usagers-gères et l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs public et parapublic**
- ➔ **Participer aux assemblées pour prendre position sur les orientations de l'école vaudoise**
- ➔ **Recevoir de l'information par l'intermédiaire du bulletin** édité quatre fois par an et par l'intermédiaire **des délégué-e-s SVMS dans les établissements**. La liste des délégué-e-s est sur notre site Internet.
- ➔ **... Bénéficier d'une aide en cas de conflit avec l'employeur ou pour toute question liée aux rapports de travail**. Pour la défense professionnelle, syndicale et juridique, contactez le secrétariat par téléphone au 021 616 19 93, par mail à info@svms.ch ou directement sur notre site Internet et vous serez orienté-e-s vers la personne la plus à même de vous répondre.
- ➔ **... Garantir nos conditions de vie en cas d'arrêt de travail de longue durée avec des possibilités de versement d'indemnités de compensation de Pro Salario**. L'employeur public garantit un an de droit au salaire en cas d'incapacité de travail, plus trois mois à 80%. Au-delà, l'assurance invalidité prend le relais. Pour permettre le maintien d'un salaire à hauteur de 90%, la SVMS a créé la Fondation Pro Salario qui peut verser des indemnités de compensation. L'adhésion demande une modeste contribution en regard d'offres d'assurances. Plus d'information sur notre site Internet.
- ➔ **Avoir une assurance RC professionnelle** qui couvre les membres SVMS contre le risque de dommages occasionnés à du matériel professionnel.
- ➔ **Soutenir ou rejoindre le comité**, actuellement composé de: **Gilles Pierrehumbert**, président, **Philippe Wittwer**, trésorier, **Sylvie Guex**, **Myriam Fijani-Araghi**, **Bénédicte Nibaudeau**, **Isma Raho** et **Yvan Gratzl**, membres.
- ➔ **... Disposer des services d'un secrétariat dynamique et efficace** auquel s'adresser préalablement pour toute question. Demandez **Géraldine Malherbe**, à la **SVMS, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne**
- ➔ **Le tout pour une cotisation de Fr. 200.- par an** qui couvre les frais de fonctionnement de la SVMS, la cotisation à la Fédération syndicale SUD (45.-), la protection juridique (15.-) et les 5.- de contribution au fonds de lutte. Les nouveaux-nouvelles membres paient une contribution unique de 10.- au fonds de prévoyance.
- ➔ **Inscrivez-vous** sur le site Internet ou envoyez le bulletin ci-dessous.

### Bulletin d'adhésion

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

NPA/localité: .....

N° tél.: .....

Courriel: .....

Ordre d'enseignement

 Secondaire I Ecole de la transition Gymnase Enseignement professionnel Primaire Hautes écoles

Etablissement(s): .....

.....

.....

.....

Bulletin à envoyer à: SVMS Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne